

La double articulation du langage

Pour Martinet (1960), «*Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes; Cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.*»

La double articulation constitue le trait essentiel qui va caractériser la langue et la distinguer des autres systèmes de communication.

La première articulation

Le monème constitue la plus petite unité porteuse de sens, c'est-à-dire douée d'un signifiant et d'un signifié. Cette unité se détermine par l'opération de commutation; celle-ci consiste à faire varier et remplacer l'unité par une autre, on voit si ce changement entraîne un changement du signifié de l'énoncé global.

Exemple: Elle court [ElkuR]: [El] commute avec [ty] puisqu'ils apparaissent dans le même contexte phonique et que l'apparition de [ty] entraîne un changement du signifié de l'énoncé, donc [ty] ~ [El] ⇒ [El] est un monème.

La deuxième articulation

Le signifiant est aussi analysable en une succession d'unités. Ce sont les phonèmes. Il n'a qu'une expression phonique.

Exemple: Père [pER]: [mER] ou [pyR] ou [pEl]

Les phonèmes [m], [y] et [l] jouent un rôle distinctif entre les monèmes *père*, *mère* et *pelle*.

La liste des phonèmes d'une langue est fermée, c'est un inventaire limité; alors que la liste des monèmes est ouverte parce que la langue évolue et donc de nouveaux besoins apparaissent ⇒ de nouveaux monèmes.